Séance du : 27/01/2023
Nombre de membres du comité de direction : 19
Nombre de membres présentés ou représentés : 10
Président de séance : Monsieur ANTOINE
Secrétaire de séance : Madame BUSSAT
Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3) Messieurs AEBISCHER et ANTOINE. Madame MARTIN est représentée par Monsieur ANTOINE.
Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Madame CACOUAULT, Monsieur DE VIRY.
Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (5) Mesdames BUSSAT et COUCHOURON, Messieurs MOUCHET, TOUTAIN, VINCI.
Nombre de membres présents des socio professionnels n'ayant pas droit de vote (titulaire présent) : Monsieur BARONNET.
Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA Directrice, MERCIER-BOSSENY Responsable ressources, RAMAULLY Responsable communication, RAMPON Responsable accueil.
Invités, membres de la CCPC : M. BRAND Président, Mesdames BOETTNER Vice-présidente au tourisme et SIEURAC chargée de missions tourisme.

Début de séance : 18h45
Le quorum est atteint.

M. BRAND, Président de la CCPC, introduit la réunion par une présentation de la communauté de communes, des attractions touristiques et des projets du territoire. Il précise les raisons qui ont motivé leur choix de rejoindre les Monts de Genève.

DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

DÉLIBÉRATIONS

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité, l'autorisation de consommer les dépenses 2023 sur la base du ¼ des crédits votés en 2022.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité, le tableau des effectifs des Monts de Genève pour l'année 2023.

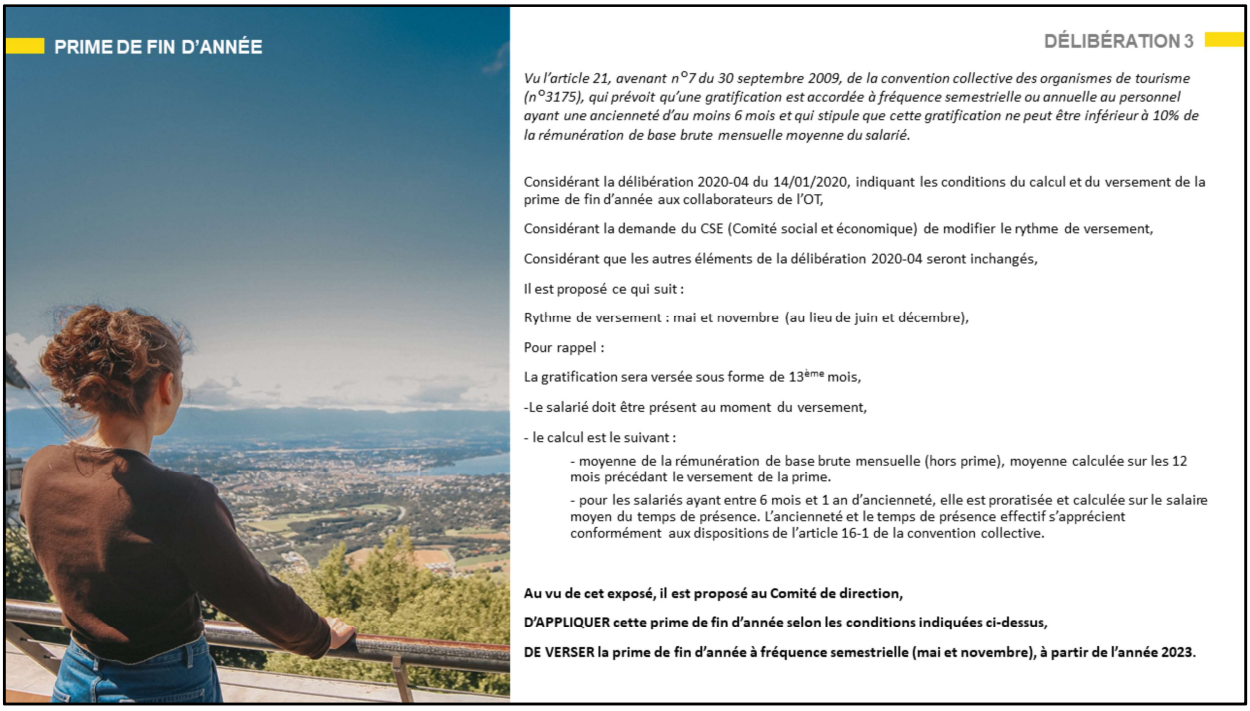

Au vu de cet exposé, le comité de direction,
APPROUVE l'application, à l'unanimité, de cette prime de fin d'année selon les conditions indiquées ci-dessus,
DECIDE de verser, à l'unanimité, la prime de fin d'année à fréquence semestrielle (mai et novembre), à partir de l'année 2023.

Au vu de cet exposé, le comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité, le remboursement au réel des dépenses professionnelles du personnel de l'EPIC pour une durée de 12 mois.

Au vu de cet exposé, le comité de direction,
DECIDE à l'unanimité de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité y compris les actes budgétaires ;
DONNE à l'unanimité son accord pour que le Président engage toutes les démarches y afférentes;
AUTORISE à l'unanimité le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier, à savoir : le contrat de souscription auprès du prestataire de service de certificat électronique + la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Haute Savoie représentant l'Etat à cet effet ;
DESIGNE à l'unanimité Mme INCANDELA en qualité de responsable de la télétransmission.

Au vu de cet exposé, le comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité les tarifs boutiques et billetteries pour l'année 2023.

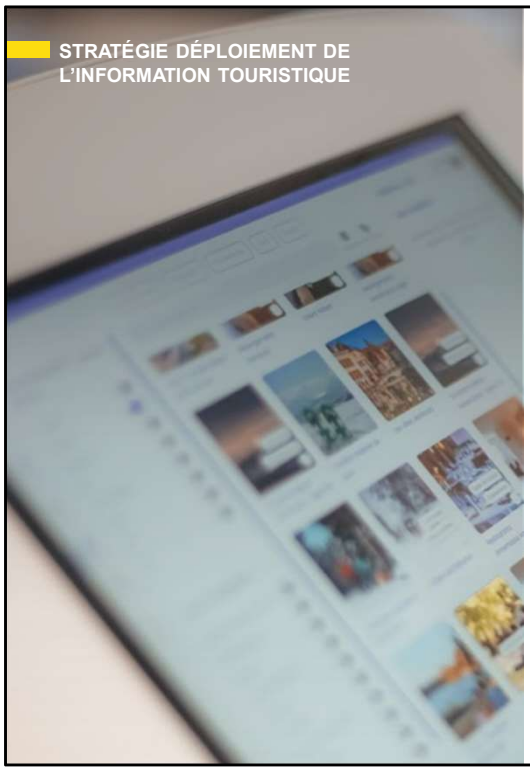

STRATÉGIE DÉPLOIEMENT DE L'INFORMATION TOURISTIQUE

AVIS CODIR

REPOSITIONNEMENT DE L'ACCUEIL

ADAPTER L'OT **AUX NOUVEAUX USAGES**

1. UN TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATION

CONSTATS

- Moyenne nationale visite OT : 10%
- Des périodes d'ouverture sans flux touristiques
- Sur-sollicitation de l'équipe pour traiter des demandes non touristiques
- Difficulté à recruter au poste de Conseiller en séjour
- Missions de fond survolées

DES MOYENS ADAPTÉS À L'ACCUEIL DIGITAL – EXPÉRIMENTATION :

- Accueil hors les murs (Téléphérique du Salève, UCPA Vitam, Dronières, autres événements)
- Déploiement du Roadbook
- Un chat de discussion instantané via Messenger
- Une gestion des demandes traitées via Email ou téléphone
- Une possibilité de rendez-vous personnalisé en visio

2. LES ÉCHÉANCES

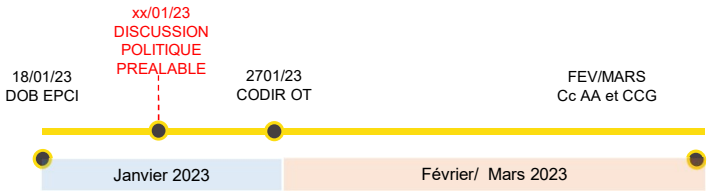

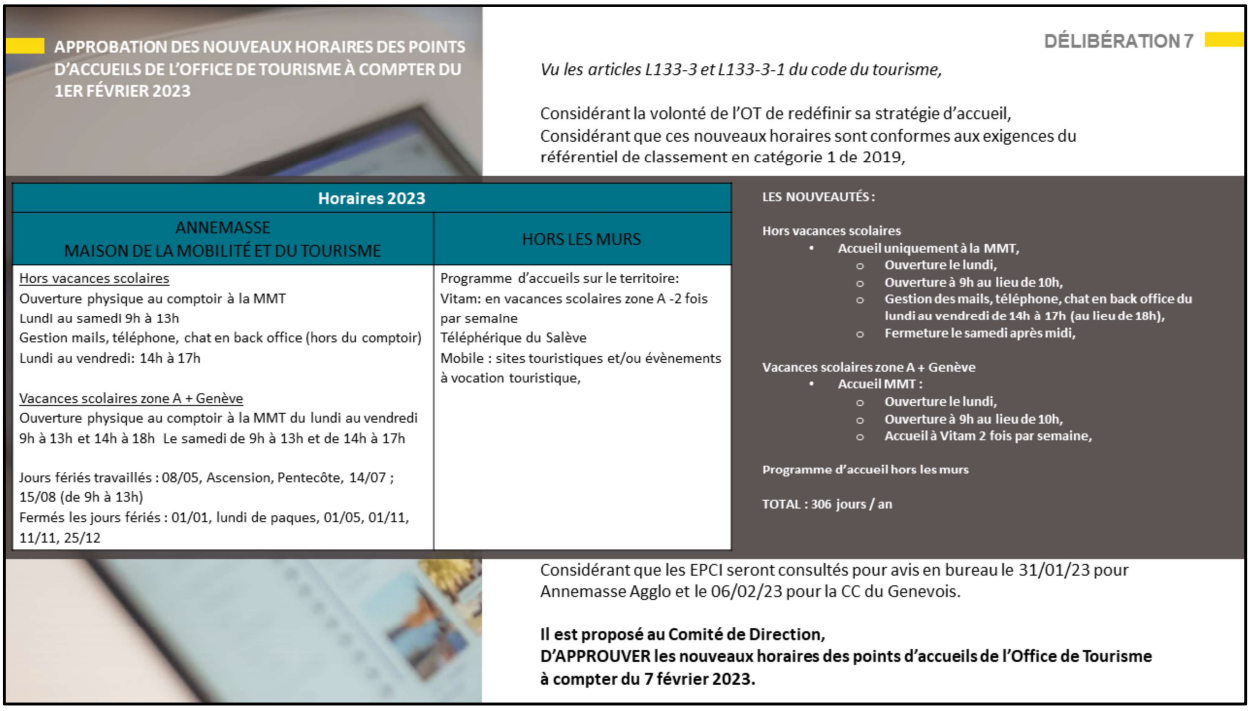

M. BARONNET demande l'utilité d'ouvrir à 9h le matin.
Mme RAMPON indique que d'ouvrir 1h avant les flux permettra aux conseillers de réaliser leurs tâches administratives (traitement email par exemple).
M. BARONNET demande plus d'informations concernant l'ouverture le samedi après midi ? N'y a-t-il pas d'intérêt à ouvrir pour les visiteurs qui préparent leurs activités du dimanche ?
Mme RAMPON indique que le samedi après midi ne sera désormais ouvert qu'en période de vacances scolaires. Actuellement la TAC est fermée sur ce créneau là et cela nécessite, pour une raison de sécurité, de mobiliser 2 ressources pour assurer l'accueil alors qu'il n'y a que très peu de demandes touristiques. Par ailleurs, les visiteurs organisent généralement leur week-end le vendredi ou le samedi matin.
M. DE VIRY indique que ce sont des horaires expérimentaux, si besoin ils peuvent évoluer.
Mme RAMPON indique que les horaires d'ouverture sont flexibles. Si un évènement, hors vacances scolaires, est organisé un samedi après midi, et qu'il y a un intérêt pour l'office de tourisme d'y être présent, nous nous mobiliserons.
Mme AEBISCHER indique qu'il ne faut pas oublier la volonté initiale de collaboration avec la TAC, qu'il est d'accord avec ce redéploiement mais il ne souhaite pas de pression de la structure.
M. ANTOINE confirme qu'il faut être en accord avec les attentes du public et des

collectivités.
M. BARONNET demande si nous avons accès à des statistiques nous permettant d'évaluer les pics de flux en fonction des horaires de la MMT.
Mme RAMPON confirme que les conseillers qualifient l'ensemble des demandes par jour (appels, mails, passages, appels hors horaires d'ouverture,…etc.)
Mme BUSSAT approuve l'ouverture de la MMT le lundi, de son expérience le plus gros des appels téléphoniques se font le lundi.

Au vu de cet exposé, le comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité les nouveaux horaires des points d'accueils de l'Office de Tourisme à compter du 7 février 2023.

M. AEBISCHER demande quel est l'intérêt de renouveler le classement cette année ?
M. ANTOINE indique que nous sommes régit par l'ancien référentiel jusqu'en 2024. Dans le nouveau référentiel de 2019 les critères ont été allégés. Il y a une souplesse sur le nombre de jours d'ouverture, sur l'ouverture des dimanches en période de forte activité. Il permet de mettre en œuvre le redéploiement de l'accueil touristique tel que nous l'avons imaginé.
Mme RAMPON indique qu'il y a désormais 19 critères contre 48 dans le précédent référentiel.
Mme CACOUAULT demande si le classement est bien valable pour 5 ans ?
Mme RAMPON acquiesce. Elle explique qu'il y a 2 démarches distinctes : le classement en catégorie 1 (qui est un dossier déclaratif déposé en préfecture = celui que nous souhaitons renouveler cette année) et la marque qualité tourisme qui sera réalisée plus tard en 2024 (pour la renouvellement de la marque, l'évaluation est réalisée sur l'ensemble des pratiques de l'OT). Cela permettra également de soulager le calendrier de l'année prochaine.

Au vu de cet exposé, le comité de direction,
DONNE à l'unanimité un avis favorable au renouvellement du classement de l'OT en catégorie I en 2023.

Au vu de cet exposé, le comité de direction,
PREND ACTE à l'unanimité la tenue des débats d'orientations budgétaires à l'exercice 2023 sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

INFORMATIONS ANNEXES

MONTS
de Genève
BILAN TAXE DE SÉJOUR
ANNÉE 2022
MONTSDEGENEVE.COM

BILAN TAXE DE SÉJOUR ANNÉE 2022

DÉCLARATIONS

	DECLARATIONS				EVOLUTION					
	2019	2020	2021	2022	Evolution entre 2019 et 2020		Evolution entre 2020 et 2021		Evolution entre 2021 et 2022	
JANVIER	38 643,02 €	41 006,58 €	19 067,34 €	33 282,30 €	2 363,56 €	6,12%	-21 939,24 €	-53,50%	14 214,96 €	74,55%
FEVRIER	47 294,90 €	52 927,95 €	20 584,55 €	42 312,50 €	5 633,05 €	11,91%	-32 343,40 €	-61,11%	21 727,95 €	105,55%
MARS	62 587,33 €	20 449,80 €	22 787,36 €	46 106,92 €	-42 137,53 €	-67,33%	2 337,56 €	11,43%	23 319,56 €	102,34%
AVRIL	48 271,53 €	1 458,24 €	19 576,10 €	43 242,10 €	-46 813,29 €	-96,98%	18 117,86 €	1242,45%	23 666,00 €	120,89%
MAI	59 328,83 €	7 234,23 €	24 737,39 €	59 366,73 €	-52 094,60 €	-87,81%	17 503,16 €	241,95%	34 629,34 €	139,99%
JUIN	63 396,70 €	19 857,94 €	32 182,19 €	61 835,64 €	-43 538,76 €	-68,68%	12 324,25 €	62,06%	29 653,45 €	92,14%
JUILLET	66 356,96 €	38 178,62 €	49 911,74 €	70 992,84 €	-28 178,34 €	-42,46%	11 733,12 €	30,73%	21 081,10 €	42,24%
AOÜT	69 889,99 €	49 690,82 €	59 783,08 €	78 459,03 €	-20 199,17 €	-28,90%	10 092,26 €	20,31%	18 675,95 €	31,24%
SEPTEMBRE	55 766,21 €	33 608,44 €	41 623,21 €	59 301,64 €	-22 157,77 €	-39,73%	8 014,77 €	23,85%	17 678,43 €	42,47%
OCTOBRE	53 034,64 €	30 845,85 €	46 266,32 €	64 248,30 €	-22 188,79 €	-41,84%	15 420,47 €	49,99%	17 981,98 €	38,87%
NOVEMBRE	45 108,73 €	18 652,91 €	40 578,13 €	54 295,80 €	-26 455,82 €	-58,65%	21 925,22 €	117,54%	13 717,67 €	33,81%
DÉCEMBRE	50 626,13 €	20 226,47 €	39 186,38 €	52 987,13 €	-30 399,66 €	-60,05%	18 959,91 €	93,74%	13 800,75 €	35,22%
TOTAL	**660 304,97 €**	**334 137,85 €**	**416 283,79 €**	**666 430,93 €**						

TOTAL TRIMESTRE 1			
2019	2020	2021	2022
148 525,25 €	114 384,33 €	62 439,25 €	121 701,72 €

TOTAL TRIMESTRE 2			
2019	2020	2021	2022
170 997,06 €	28 550,41 €	76 495,68 €	164 444,47 €

TOTAL TRIMESTRE 3			
2019	2020	2021	2022
192 013,16 €	121 477,88 €	151 318,03 €	208 753,51 €

TOTAL TRIMESTRE 4			
2019	2020	2021	2022
148 769,50 €	69 725,23 €	126 030,83€	171 531,23 €

BILAN TAXE DE SÉJOUR ANNÉE 2022

DÉCLARATIONS

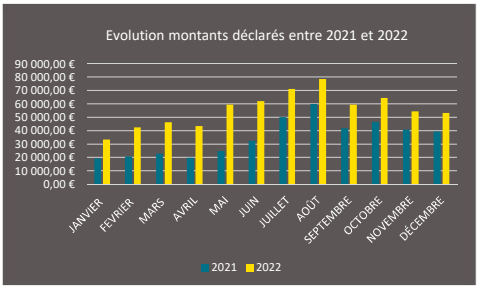

	2021	2022	Evolution entre 2021 et 2022	
JANVIER	19 067,34 €	33 282,30 €	14 214,96 €	74,55%
FEVRIER	20 584,55 €	42 312,50 €	21 727,95 €	105,55%
MARS	22 787,36 €	46 106,92 €	23 319,56 €	102,34%
AVRIL	19 576,10 €	43 242,10 €	23 666,00 €	120,89%
MAI	24 737,39 €	59 366,73 €	34 629,34 €	139,99%
JUIN	32 182,19 €	61 835,64 €	29 653,45 €	92,14%
JUILLET	49 911,74 €	70 992,84 €	21 081,10 €	42,24%
AOÛT	59 783,08 €	78 459,03 €	18 675,95 €	31,24%
SEPTEMBRE	41 623,21 €	59 301,64 €	17 678,43 €	42,47%
OCTOBRE	46 266,32 €	64 248,30 €	17 981,98 €	38,87%
NOVEMBRE	40 578,13 €	54 295,80 €	13 717,67 €	33,81%
DÉCEMBRE	39 186,38 €	52 987,13 €	13 800,75 €	35,22%
TOTAL	**416 283,79 €**	**666 430,93 €**		

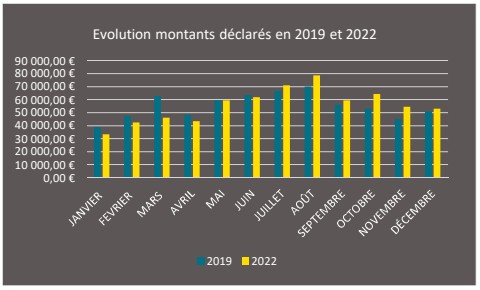

	2019	2022	Evolution entre 2019 et 2022	
JANVIER	38 643,02 €	33 282,30 €	-5 360,72 €	-13,87%
FEVRIER	47 294,90 €	42 312,50 €	-4 982,40 €	-10,53%
MARS	62 587,33 €	46 106,92 €	-16 480,41 €	-26,33%
AVRIL	48 271,53 €	43 242,10 €	-5 029,43 €	-10,42%
MAI	59 328,83 €	59 366,73 €	37,90 €	0,06%
JUIN	63 396,70 €	61 835,64 €	-1 561,06 €	-2,46%
JUILLET	66 356,96 €	70 992,84 €	4 635,88 €	6,99%
AOÛT	69 889,99 €	78 459,03 €	8 569,04 €	12,26%
SEPTEMBRE	55 766,21 €	59 301,64 €	3 535,43 €	6,34%
OCTOBRE	53 034,64 €	64 248,30 €	11 213,66 €	21,14%
NOVEMBRE	45 108,73 €	54 295,80 €	9 187,07 €	20,37%
DÉCEMBRE	50 626,13 €	52 987,13 €	2 361,00 €	4,66%
TOTAL	**660 304,97 €**	**666 430,93 €**		

BILAN TAXE DE SÉJOUR ANNÉE 2022

REVERSEMENTS

	REVERSEMENTS				EVOLUTION					
	2019	2020	2021	2022	Evolution entre 2019 et 2020		Evolution entre 2020 et 2021		Evolution entre 2021 et 2022	
JANVIER	70 051,90 €	100 250,38 €	42 910,95 €	77 964,94 €	30 198,48 €	43,11%	-57 339,43 €	-57,20%	35 053,99 €	81,69%
FEVRIER	28 307,50 €	7 473,40 €	4 336,41 €	40 740,24 €	-20 834,10 €	-73,60%	-3 136,99 €	-41,98%	36 403,83 €	839,49%
MARS	8 494,60 €	18 475,28 €	6 588,08 €	1 972,75 €	9 980,68 €	117,49%	-11 887,20 €	-64,34%	-4 615,33 €	-70,06%
AVRIL	60 975,14 €	16 375,17 €	33 030,85 €	73 598,09 €	-44 599,97 €	-73,14%	16 655,68 €	101,71%	40 567,24 €	122,82%
MAI	87 032,92 €	26 402,99 €	11 022,50 €	31 636,43 €	-60 629,93 €	-69,66%	-15 380,49 €	-58,25%	20 613,93 €	187,02%
JUIN	21 208,03 €	10 504,28 €	12 894,83 €	5 625,98 €	-10 703,75 €	-50,47%	2 390,55 €	22,76%	-7 268,85 €	-56,37%
JUILLET	81 609,69 €	27 646,19 €	32 368,32 €	74 227,16 €	-53 963,50 €	-66,12%	4 722,13 €	17,08%	41 858,84 €	129,32%
AOÛT	50 923,32 €	34 530,73 €	32 910,61 €	61 998,91 €	-16 392,59 €	-32,19%	-1 620,12 €	-4,69%	29 088,30 €	88,39%
SEPTEMBRE	28 505,30 €	11 388,28 €	4 738,93 €	40 171,98 €	-17 117,02 €	-60,05%	-6 649,35 €	-58,39%	35 433,05 €	747,70%
OCTOBRE	83 846,75 €	66 784,50 €	76 097,80 €	98 493,56 €	-17 062,25 €	-20,35%	9 313,30 €	13,95%	22 395,76 €	29,43%
NOVEMBRE	84 635,50 €	32 897,86 €	59 185,05 €	81 119,62 €	-51 737,64 €	-61,13%	26 287,19 €	79,91%	21 934,57 €	37,06%
DÉCEMBRE	26 450,85 €	9 450,33 €	12 235,94 €	3 647,48 €	-17 000,52 €	-64,27%	2 785,61 €	29,48%	-8 588,46 €	-70,19%
TOTAL	**632 041,50 €**	**362 179,39 €**	**328 320,27 €**	**591 197,14 €**						

PERIODE DE REVERSEMENTS

- Avant le 15 avril, pour les taxes perçues du 1er janvier au 31 mars,
- Avant le 15 juillet, pour les taxes perçues du 1er avril au 30 juin,
- Avant le 15 octobre, pour les taxes perçues du 1er juillet au 30 septembre,
- Avant le 15 janvier, pour les taxes perçues du 1er octobre au 31 décembre

BILAN TAXE DE SÉJOUR ANNÉE 2022

OPÉRATEURS NUMÉRIQUES

AA

	2019	2020		2021			2022		
OPÉRATEURS NUMÉRIQUES	2019	1er reversement 2020	2ème reversement 2020	1er reversement 2021	Régul 2020	2ème reversement 2021	1er reversement 2022	regul 2021	2ème reversement 2022
AIRBNB	35 043,46 €	20 742,93 €	21 427,03 €	18 991,64 €	418,23 €	40 386,68 €	47 259,62 €		67 380,40 €
ABRITEL HOMEAWAY		101,92 €	88,31 €	66,87 €		252,11 €	190,69 €		373,17 €
BOOKING	2 838,21 €	1 584,18 €	3 016,96 €	2 189,92 €		2 331,82 €	4 985,17 €	1 436,84 €	7175,46 €
LE BON COIN					2,00 €	30,90 €			118,00 €
… (autres)				5,20 €			40,88 €		2,60 €
TOTAL	**37 881,67 €**	**22 429,03 €**	**24 532,30 €**	**21 253,63 €**	**420,23 €**	**43 001,51 €**	**52 476,36 €**	**1 436,84 €**	**75 049,63 €**

CCG

	2019	2020		2021			2022		
OPÉRATEURS NUMÉRIQUES	2019	1er reversement 2020	2eme reversement 2020	1er reversement 2021	Régul 2020	2eme reversement 2021	1er reversement 2022	regul 2021	2eme reversement 2022
AIRBNB	15 378,90 €	7 346,39 €	8 144,81 €	5 450,30 €	99,96 €	11 991,23 €	10 862,54 €		14 953,06 €
ABRITEL HOMEAWAY	803,79 €	24,33 €	68,30 €	71,70 €		306,31 €	150,98 €		401,15 €
BOOKING	1 545,50 €			516,94 €	878,52 €	691,70 €	774,63 €	279,71 €	1 263,58 €
GITE DE France	106,40 €	271,60 €		337,74 €	275,52 €	250,67 €	277,97 €		385,70 €
BOOK & PAY					12,74 €				
LE BON COIN				11,76 €	3,30 €	52,30 €			20,20 €
… (autres)				7,05 €		20,00 €			
TOTAL	**17 834,59 €**	**7 642,32 €**	**8 213,11 €**	**6 395,49 €**	**1 270,04 €**	**13 312,21 €**	**12 066,12 €**	**279,71 €**	**17 023,69 €**

BILAN TAXE DE SÉJOUR ANNÉE 2022

OPÉRATEURS NUMÉRIQUES

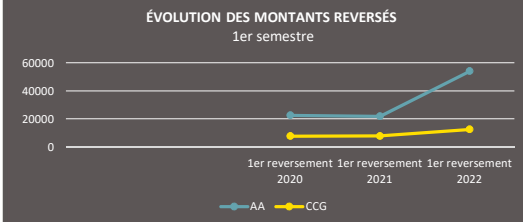

1. Reversement à partir de fin juin: concerne la période de novembre à avril

OPERATEURS NUMERIQUES	1er reversement 2020	1er reversement 2021	1er reversement 2022
AA	22 429,03 €	21 673,86 €	53 913,20 €
CCG	7 642,32 €	7 665,53 €	12 345,83 €
TOTAL	**30 071,35 €**	**29 339,39 €**	**66 259,03 €**
		-2,43%	+ 125,84%

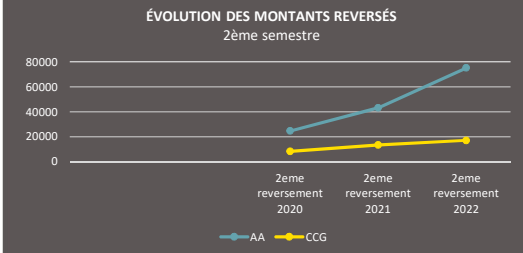

2. Reversement à partir de fin décembre : concerne la période de mai à octobre

OPERATEURS NUMERIQUES	2ème reversement 2020	2ème reversement 2021	2ème reversement 2022
AA	24 532,30 €	43 001,51 €	75 049,63 €
CCG	8 213,11 €	13 312,21 €	17 023,69 €
TOTAL	**32 745,41 €**	**56 313,72 €**	**92 073,32 €**
		+ 71,97%	+ 63,51%

HÉBERGEMENTS

CCPC

Hébergements référencés sur la plateforme taxe de séjour:

TYPOLOGIE	CATÉGORIE	NBR
Hôtels de tourisme	1 étoile	1
	3 étoiles	1
	Non classé	1
	TOTAL	3
Meublés de tourisme	2 étoiles	5
	3 étoiles	6
	4 étoiles	3
	5 étoiles	1
	Non classé	18
	TOTAL	33
Chambres d'hôtes	Non classé	2
	TOTAL	2
TOTAL D'HÉBERGEMENTS ACTIFS CCPC		38

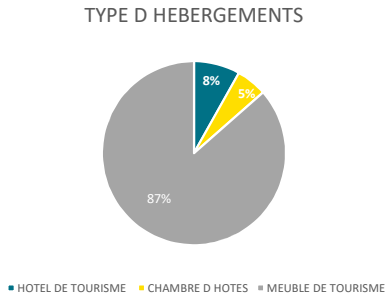

13 communes:

- Allonzier-La-Caille
- Andilly
- Cercier
- Cernex
- Copponex
- Cruseilles
- Cuvat
- Le Sappey
- Menthonnex-En-Bornes
- Saint-Blaise
- Villy-Le-Bouveret
- Villy-Le-Pelloux
- Vovray-En-Bornes

INFO :
Délibération de la taxe de séjour adoptée en 2022 par la CCPC pour harmoniser les pratiques :
- Périodes de perception, de déclaration et de reversement
- Appliquer les mêmes tarifs que sur AA et la CCG

HÉBERGEMENTS

Hébergements référencés sur la plateforme taxe de séjour:

AA		
TYPOLOGIE	CATÉGORIE	NBR
Hôtels de tourisme	1 étoile	1
	2 étoiles	3
	3 étoiles	10
	4 étoiles	3
	Non classé	7
	TOTAL	24
Résidence de tourisme	3 étoiles	3
	Non classé	1
		4
Meublés de tourisme	1 étoile	2
	2 étoiles	1
	3 étoiles	7
	Non classé	127
	TOTAL	137
Chambres d'hôtes	Non classé	4
	TOTAL	4
TOTAL D'HÉBERGEMENTS ACTIFS AA		169

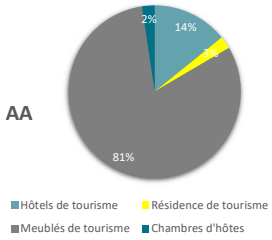

CCG		
TYPOLOGIE	CATÉGORIE	NBR
Hôtels de tourisme	2 étoiles	1
	3 étoiles	3
	4 étoiles	2
	Non classé	2
	TOTAL	8
Résidence de tourisme	3 étoiles	1
	Non classé	2
		3
Camping	2 étoiles	1
	4 étoiles	1
		2
Meublés de tourisme	2 étoile	6
	3 étoiles	12
	4 étoiles	5
	Non classé	16
	TOTAL	39
Chambres d'hôtes	Non classé	2
	TOTAL	2
TOTAL D'HÉBERGEMENTS ACTIFS CCG		54

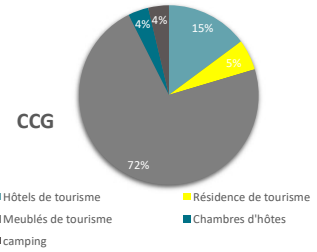

MONTS
de Genève
TOUR DE FRANCE
Juillet 2023
MONTSDEGENEVE.COM

9th JULY 2023
ANNEMASSE › MORZINE

CALENDRIER

UN WEEK-END DÉDIÉ AUX CYCLOSPORTIFS

Vendredi 07 & samedi 08 juillet 2023

- Exploitation du village au cœur de la ville
- Environ 40 000 visiteurs
- Plus de 80 exposants et partenaires présentant leurs dernières innovations
- Des animations pour tous: du cycliste chevronné aux enfants, en passant par les adultes débutants, une zone expérientielle dédiée au Tour de France
- Retrait des dossards: lieu de passage obligatoire pour les 16 000 inscrits

Dimanche 09 juillet 2023

- 00h00 > configuration du site en zone de départ ou la veille si cela est possible
- 06h00 > ouverture des différents espaces dont les sas départs
- 07h00 – 09h00 > Départs de l'ensemble des participants, par vagues
- 09h00 > démontage du site de départ

LE VILLAGE DEPART

Proposition d'implantation :

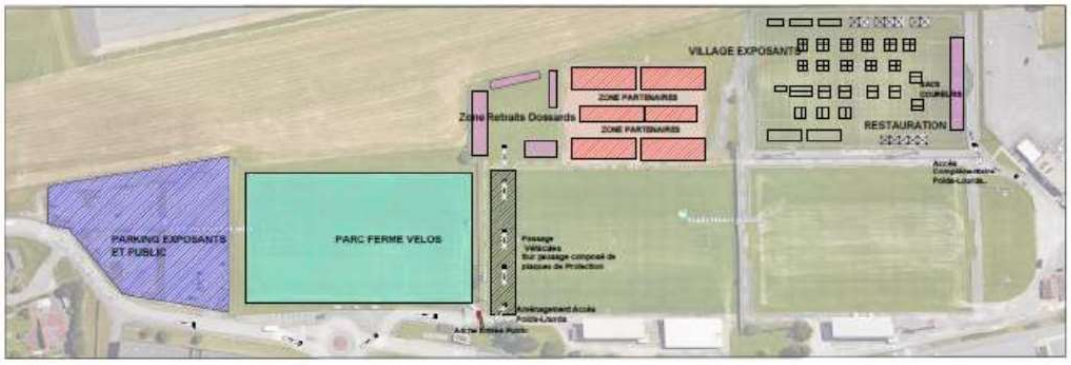

9th JULY 2023
ANNEMASSE › MORZINE

LE DISPOSITIF DE DEPART

Les départs sont échelonnés et donnés par vague afin d'étaler le peloton et d'éviter les bouchons sur le parcours.
Les 16 000 coureurs sont répartis dans 16 SAS différents (max 1 000 personnes par SAS), les plus rapides devant et les plus lents derrière.
Les SAS doivent être positionnés sur une chaussée large et en ligne droite avec un accès facile pour faciliter l'entrée des concurrents.

	Montage	Ouverture (participants)	Démontage
Timing	**Samedi 08 juillet** 14h-03h00 : Mise en place des structures (arche départ, arche entrée de SAS, barrières hautes) 14h00 – 03h00 : Mise en place signalétique avec nacelle et installation fanions 04h00: fin de montage de la zone départ (ensemble des sas départs)	Dimanche 09 juillet De 06h00 à 09h00	Dimanche 09 juillet A partir de 09h00
Observations	Arche départ fournie par A.S.O.: Emplacement à confirmer	Départs échelonnés de 07h00 à 09h00	• 09h00: départ du dernier concurrent • Démontage à la charge de la ville et en fonction de ses impératifs • Date d'état des lieux entrants et sortants à déterminer entre la ville et A.S.O.

9th JULY 2023
ANNEMASSE › MORZINE

LE DISPOSITIF DE DEPART (prévisionnel)

OPTION DÉPART AVENUE CHARLES DE GAULLE / AVENUE DE L'EUROPE

16

L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE

9th JULY 2023
ANNEMASSE › MORZINE

RETOMBEES ECONOMIQUES

9th JULY 2023
ANNEMASSE › MORZINE

RETOMBEES ECONOMIQUES

15 juillet 2023

PRESENTATION

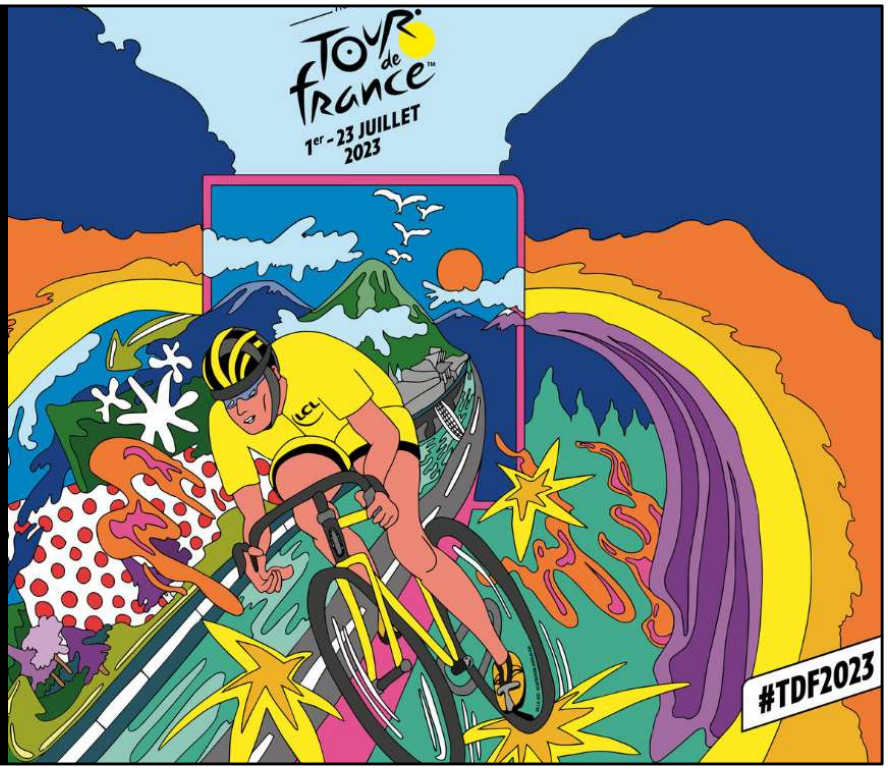

CHIFFRES CLES

L'organisation :
4500 personnes
48 Gardes Républicains motocyclistes
10 Officiers de police
2400 véhicules
2000 lits réservés chaque jour
16 000 personnes accréditées sur l'ensemble du Tour
24 000 gendarmes mobilisés sur l'ensemble du Tour
12 à 15 millions de spectateurs

La caravane publicitaire
160 véhicules (600 personnes)/ 25 semi-remorques
15 millions de cadeaux distribués

L'équipe
22 équipes = 176 coureurs
294 accompagnateurs

Les médias
647 médias
2269 journalistes
4222 heures de diffusion assurées par 92 chaînes, TV dans 190 pays

SCHEMA TYPE D'UN DEPART TOUR DE FRANCE

PARKING TECHNIQUE
Zone de déchargement de porte-chars & de stationnement de semi-remorques ravitailleurs, occupation de 18h la veille au soir si disponible jusqu'à 2h avant le départ fictif

10 000 m2 de surface

Au plus près des grands axes
25 PL de 6h à H-2h30 le jour J
(voir le veille parfois)

A définir

A définir

180 Véhicules
(de 7h à H-2 le jour J)

10 000 m2 de surface

PARKING MISE EN PLACE
Pré-stationnement hors chaussée en ordre de mise en mouvement, occupation de 6h à 1h30 avant le Départ fictif

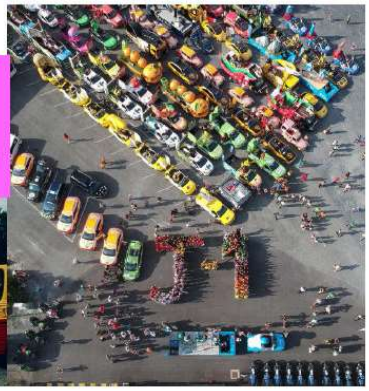

4- ORGANISATION DE TRAVAIL

GROUPES DE TRAVAIL : THEMATIQUES et COMPOSITION

Thématique	Organisateur ASO	VILLE D'ANNEMASSE	ANNEMASSE AGGLO	AUTRES STRUCTURES
DECORATION	Justine BURNEL	• Economie : Emilie REY-COQUAIS • Communication : Virginie DEMÉAUTIS • Cabinet du Maire • Parcs et jardins : Nico FORMICA, Béatrice HOFFMANN	• Dir Communication : Jean-Marc BORREDON	• Annemasse Commerces • Côté Annemasse
SÉCURITE / SÛRETÉ		• Evénementiel • Tranquillité publique : Arnaud LEDUC • Police Municipale • PJMV : Marc BENIERE • AEP : David PARADIS / Julien DUPUY (selon sujets) • Réglementation : JP CHAIX • Service Prévention : Maximillien DIJOUX	• En attente d'un référent sécurité qui fera le lien avec les communes de l'agglo	• Police Nationale • SDIS • Entreprise de sécurité : SNEC Sécurité / Mont Blanc Sécurité
BÉNÉVOLES	Flore HUTCHINGS	• Evénementiel • Sport : Laurence AGUILAR + stagiaire • Citoyenneté et Démocratie participative : Cyril EDET		• Office du tourisme • Vélo club • Cyclo • Sport club Annemasse • En ville à vélos
PROPRETÉ		• Evénementiel • PJMV : Marc BENIERE + Xavier TERLIER + Jean-Xavier DELAIGUE • Isabelle CHATILIEZ	• Directrice gestion des déchets : Isabelle ALIX • Adjoint dir gestion déchets : Antoine TEYCHENEY	
BUDGET		• Evénementiel • Sport • Finances : Jean-Noël BOSSON • Direction Générale • PJMV : Marc BENIERE		

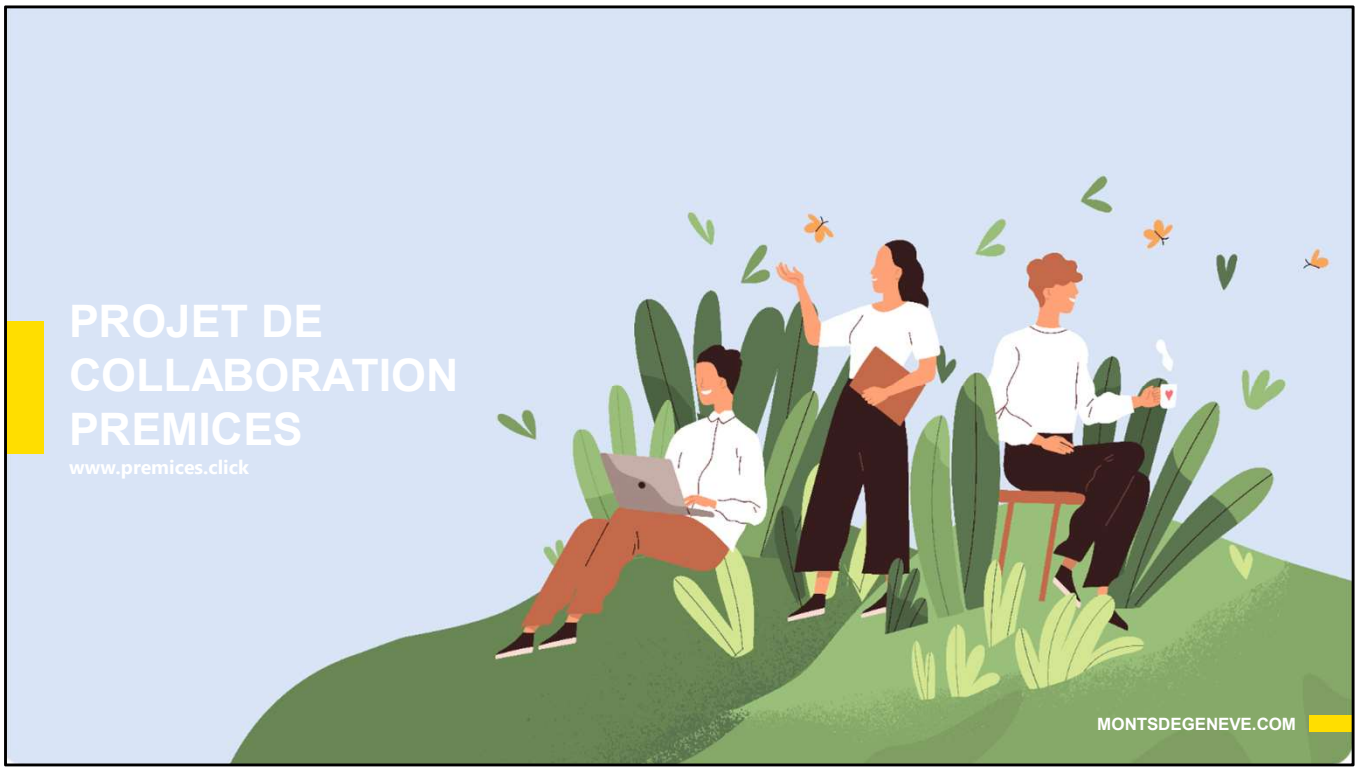

M. BARONNET demande quel est l'intérêt de l'OT dans ce partenariat ?
M. DE VIRY explique que cela permet d'offrir une visibilité aux partenaires de l'OT à un coût concurrentiel. Mme MAISONNIAC fait aussi la promotion du territoire des Monts de Genève via sa plateforme.

Mme BUSSAT se demande pourquoi valoriser une start up plus qu'une autre ?
M. DE VIRY explique que l'OT ne vend pas le produit, il attribue uniquement une réduction tarifaire.
Mme BUSSAT répond que si c'est l'OT qui vend la prestation, c'est lui qui se retrouvera en porte à faux si cela se passe mal et cela pourrait lui attribuer une mauvaise image. C'est différent si la prestation est facturée par PREMICES et qu'une réduction est attribuée du fait du partenariat vis-à-vis de l'OT.
M. BARONNET reconnait que ces flux d'argent n'ont pas à transiter via l'OT.

M. BARONNET se demande si cela nécessitera un travail supplémentaire de la part des conseillers de l'OT ? (mise en forme des fiches, export des données touristiques,…) car comme l'indique Mme RAMPON la plateforme PREMICES n'est pas en lien avec APIDAE.
Question qui reste en suspens.

M. DE VIRY explique que Mme MAISONNIAC cherche à créer un maximum de volume d'offres, à travers ce partenariat, l'OT lui permettra d'avoir du volume, c'est pourquoi un

tarif concurrentiel lui est attribuée. Elle a un très gros réseau et communiquera beaucoup sur le projet, il y aura forcément des retombées.

M. VINCI indique que ce tarif est 10x moins cher qu'un encart publicitaire sur une autre plateforme et précise que pour un tarif aussi attrayant, il est intéressé.
M. BARONNET complète en disant qu'il a souscrit avec Prémices l'année dernière car Mme Maisonniac avait anticipé le partenariat avec l'OT. Il indique qu'il n'aura pas les moyens financiers de donner suite si l'OT ne se positionne pas et que le tarif reste aussi élevé (pour rappelle 20€/fiche/mois).
Il reste vigilant quant aux retombées. Son entreprise étant très récente, il doit s'assurer des retombées et retours sur investissements.

M. BARONNET demande si cette plateforme fait concurrence au service commercial de l'OT?
Mme INCANDELA répond que PREMICES vise les grands comptes dans un 1er temps.

Après réflexion, il a été décidé de faire intervenir Mme MAISONNIAC auprès des partenaires afin qu'elle explique le projet et d'ensuite réaliser un sondage sur leur volonté ou non d'y adhérer.

Prémices, Késako ?

Une Ambition

Devenir **LA RÉFÉRENCE** de toute entreprise à la recherche de prestataires pour son événement professionnel sur les 2 Savoie.
Dès **2023**, les entreprises trouveront **sans intermédiaire, en accès libre, gratuitement et rapidement,** des centaines d'idées funs, locales et durables, pour réussir leur événement.

Une Plate-forme digitale

qui recense **des prestataires essentiels** à l'organisation d'un événement d'entreprise en proposant

- un lieu
- une animation, une activité,
- du matériel, une prestation
- une solution de restauration
- un hébergement (en cours de développement)

Mais également

- **des Destinations -** en partenariat avec des Offices de Tourisme, des Fédérations
- **des Organisateurs d'événements** pour les entreprises qui ont besoin d'un coup de pouce

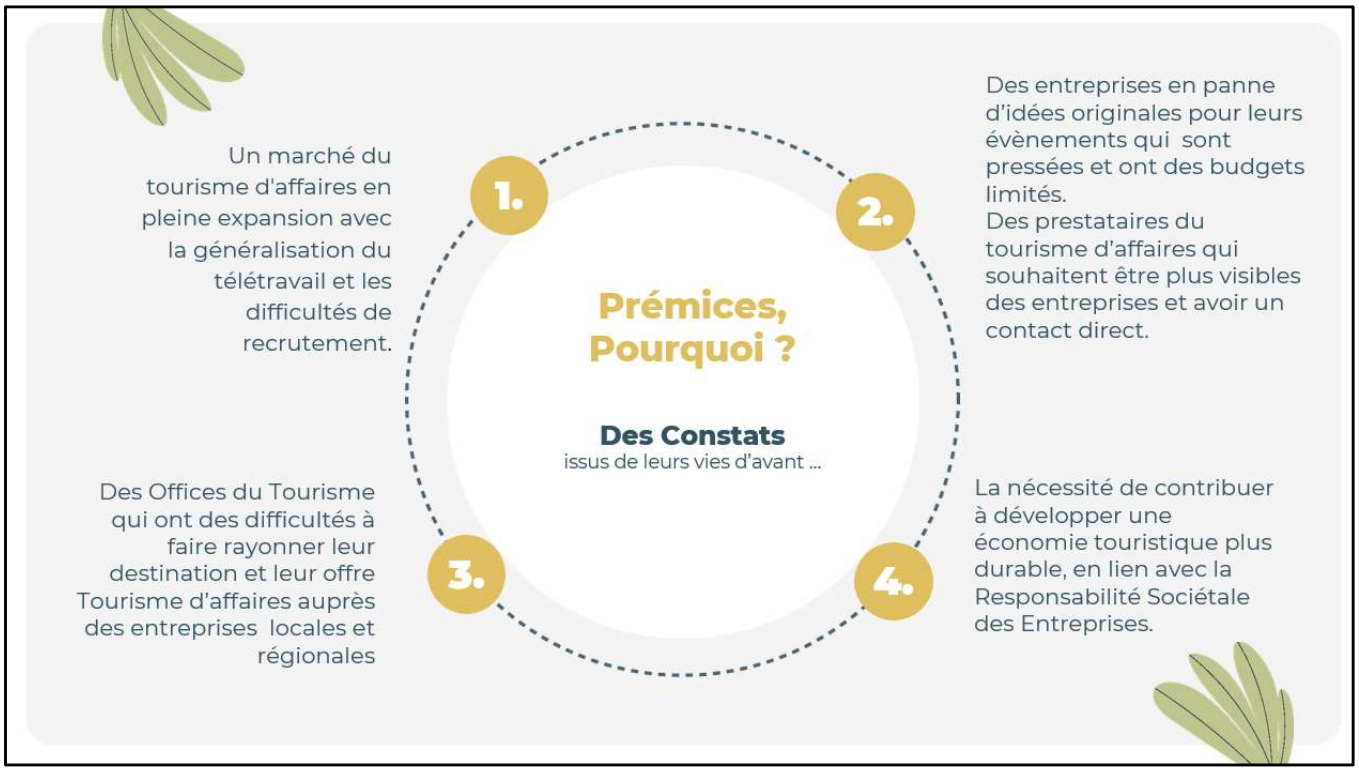
Un marché du tourisme d'affaires en pleine expansion avec la généralisation du télétravail et les difficultés de recrutement.
1.
2.
Des entreprises en panne d'idées originales pour leurs évènements qui sont pressées et ont des budgets limités.
Des prestataires du tourisme d'affaires qui souhaitent être plus visibles des entreprises et avoir un contact direct.
Prémices, Pourquoi ?
Des Constats
issus de leurs vies d'avant ...
Des Offices du Tourisme qui ont des difficultés à faire rayonner leur destination et leur offre Tourisme d'affaires auprès des entreprises locales et régionales
3.
4.
La nécessité de contribuer à développer une économie touristique plus durable, en lien avec la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Nos Clients - des Abonnements annuels à prix attractifs et sans surprise

Des **offices du tourisme** qui souhaitent faire rayonner leur Destination auprès des **entreprises**

Des **prestataires de services** proposant **aux entreprises** un lieu, une activité, une animation, de la restauration, du matériel, un hébergement

Nos Utilisateurs - gratuit, sans engagement, ni inscription

Des **entreprises** en recherche de **prestataires** pour leur événement d'entreprise

Des **prestataires de services, des agences d'événementielles, des OT** en recherche de partenaires-prestataires

Concrètement ...

PRESTATAIRE ACTIVISTE
MADE IN

MONTS de Genève
Office de tourisme

- Création d'une destination "les Monts de Genève" dans une Rubrique Destination - *filtres et cartographie en cours de développement* - et d'un lien avec les produits des prestataires
- Création et intégration d'un logo sur chaque fiche produit

LES MONTS DE GENÈVE

Une destination à la frontière de Genève !

LES CARROZ

Vos prochains souvenirs de seminaire

CLUSES ARVE ET MONTAGNES TOURISME

La vallée de l'Arve, un trésor pour les entreprises

SAINT GERVAIS MONT-BLANC

Un écosystème complet qui vous est mis à disposition !

Offre de services Prémices

Prémices se charge de (presque) tout !

1 - Création de ta **Destination** sur la base des informations et photos transmises
2 - Référencement par Prémices des produits des prestataires de ton choix :

- Création d'un compte pour chaque prestataire et envoi des accès pour qu'il reprenne la main sur son compte
- Intégration de fiches produits sur la base des informations transmises par l'OT (APIDAE) et un RDV téléphonique avec le prestataire.
- Identification des Pépites du tourisme d'affaire et des entrepreneurs testeurs pour la création de posts amplifiés.

Les options

- Vidéos
- Appui formalisation de l'offre des prestataires
- Emplacement Destination Premium
- Référencement dans la rubrique organisateur d'événement

Souscription d'un abonnement annuel 3 mois gratuits après lancement

Prix abonnement HT - par an	Nombre de prestataires - max 5 produit par prestataire	Nombre de portraits en post amplifiés
1000	10	1
2000	20	2
3000	30	3
4000	40	4
5000	50	5
6000	60	6
7000	70	7

Fin de séance : 21h40.